

12.

Informations sur les tendances

12.1 Événements postérieurs à la clôture

228

12.2 Évolution des prix de marché de l'électricité en janvier-février 2012

229

12. Informations sur les tendances

Événements postérieurs à la clôture

12.1 Événements postérieurs à la clôture

Rapport sur les évaluations complémentaires de sûreté (ECS) menées par l'ASN à la suite de l'accident de Fukushima

Le 3 janvier 2012, à l'issue des ECS des installations nucléaires prioritaires, l'ASN a annoncé que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant et qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes. L'ASN va donc imposer aux exploitants un ensemble de dispositions et renforcer les exigences de sûreté relatives à la prévention des risques naturels (séisme et inondation), à la prévention des risques liés aux autres activités industrielles, à la surveillance des sous-traitants et au traitement des non-conformités. Les exploitants devront proposer à l'ASN avant le 30 juin 2012 le contenu et les spécifications du « noyau dur » propre à chaque installation. L'ASN va imposer la mise en place progressive, à partir de 2012, de la Force d'Action Rapide Nucléaire (« FARN »), proposée par EDF, dispositif national d'urgence rassemblant des équipes spécialisées et des équipements permettant d'intervenir en moins de 24 heures sur un site accidenté, et la mise en place de dispositions renforcées visant à réduire les risques de « dénoyage » du combustible dans les piscines d'entreposage des différentes installations. Le Président de l'ASN a toutefois indiqué être sur des temps longs et que le retour d'expérience complet de l'accident de Fukushima peut prendre jusqu'à 10 ans.

Émission obligataire de 2 milliards d'euros sur 10 ans

EDF a procédé le 11 janvier 2012 au lancement d'une émission obligataire à 10 ans libellée en euros, pour un montant total de 2 milliards d'euros, avec un coupon annuel de 3,875 %. Le coupon se compare favorablement au coupon annuel actuel moyen de 4,3 % (au 31 décembre 2011).

Nominations EDF Énergies Nouvelles

Le 12 janvier 2012, EDF a annoncé qu'une nouvelle direction allait se mettre en place à la tête de sa filiale EDF Énergies Nouvelles. Jean-Louis Mathias, membre du Comité exécutif d'EDF et Directeur Exécutif Groupe en charge de la coordination des Activités France, Activités Gaz et Énergies Renouvelables au sein du groupe EDF et administrateur d'EDF Énergies Nouvelles, a succédé le 13 février à Paris Mouratoglou, fondateur d'EDF Énergies Nouvelles. Antoine Cahuzac a remplacé le 4 avril David Corchia dans les fonctions de Directeur Général.

Publication du rapport de la Cour des comptes sur le coût du nucléaire

Le 31 janvier 2012, la Cour des comptes a publié son rapport sur les éléments qui constituent les coûts, passés, présents et futurs de la production d'électricité nucléaire en France. Il en ressort que les dépenses passées sont relativement bien identifiées et se montent à 96 milliards d'euros²⁰¹⁰. Il faut ajouter à cet investissement initial, pour 6 milliards d'euros, le coût de construction de la première génération. Il en va de même pour les charges courantes d'exploitation, qui se sont élevées à 8,9 milliards d'euros²⁰¹⁰ pour une production de 407,9 TWh en 2010. Ces charges sont bien identifiées et leur chiffrage ne pose pas de problème majeur. Enfin, la Cour a indiqué que les charges futures étaient incertaines par nature. Le total de ces charges à fin 2010 est estimé à 79,4 milliards d'euros²⁰¹⁰, dont 62 milliards d'euros²⁰¹⁰ pour EDF. Parmi ces coûts, les dépenses de déconstruction des centrales sont aujourd'hui estimées à 18,4 milliards d'euros²⁰¹⁰, en charges brutes, pour le démantèlement des 58 réacteurs du parc actuel. La Cour des comptes considère que les méthodes utilisées par EDF pour ce calcul sont pertinentes mais ne peut pas en valider les paramètres techniques, en l'absence d'études

approfondies par des experts. Un autre coût futur important est la gestion à long terme des déchets, pour un coût estimé à 28,4 milliards d'euros²⁰¹⁰ pour les exploitants. La Cour considère que cette estimation est fragile, car le projet envisagé pour le stockage des déchets à vie longue, c'est-à-dire leur enfouissement en grande profondeur, n'est pas encore définitif.

La Cour souligne que les évolutions possibles des dépenses futures sont encore incertaines et reposent sur deux paramètres : la création d'une filière de 4ème génération et la durée de fonctionnement des centrales. Sur ce deuxième point, la Cour fait référence à l'évaluation par EDF de dépenses d'investissement de l'ordre de 50 milliards d'euros²⁰¹⁰ à prévoir pour le parc dans les 15 ans à venir, ordre de grandeur réévalué à 55 milliards d'euros²⁰¹⁰ compte tenu des investissements qui seraient directement consécutifs à la mise en œuvre des recommandations de l'ASN telles que présentées dans son rapport sur les premières évaluations complémentaires de sûreté. La Cour précise également que ces ordres de grandeurs couvriraient un périmètre plus large que les dépenses de prolongation de la durée de fonctionnement des centrales actuelles qu'il est difficile, voire impossible, d'isoler, et que par ailleurs ils ne pourront être confortés qu'une fois les objectifs de sûreté fixés par l'ASN.

La Cour estime enfin que le coût moyen du mégawatt-heure produit s'élève à 49,5 euros avec les données de 2010, en prenant en compte la rémunération du capital, selon la méthode dite du « coût courant économique ». Cette méthode reflète l'ensemble des coûts sur toute la durée de fonctionnement du parc et permet ainsi des comparaisons avec d'autres modes de production d'énergie.

EDF et AREVA renforcent leur partenariat à long terme dans l'uranium naturel

Le 10 février 2012, EDF et AREVA se sont mis d'accord sur les principes d'un partenariat long terme pour la fourniture d'uranium naturel sur la période 2014-2030, au bénéfice de la sécurité d'approvisionnement et de la compétitivité du parc nucléaire français. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des décisions du Conseil de politique nucléaire du 21 février 2011. Il conforte la collaboration historique nouée entre AREVA et EDF pour la fourniture de combustible nucléaire et la volonté d'AREVA de renforcer ses liens avec ses principaux clients. Portant sur un volume global pouvant atteindre plus de 20 000 tonnes, les principes convenus prévoient le prolongement du contrat d'approvisionnement à partir des mines d'AREVA existantes, et ouvrent la perspective à une participation d'EDF au financement du développement d'un nouveau projet minier, en contrepartie d'une part de sa production future. Ces principes seront déclinés en une série d'accords qui seront soumis à l'approbation des organes de gouvernance des deux groupes. Ce nouveau partenariat industriel et financier conforte AREVA comme partenaire de référence d'EDF pour son approvisionnement en uranium naturel, dont le groupe fournit près de 40 % des besoins annuels.

Rapport de la commission « Énergies 2050 »

Le 13 février 2012, la commission « Énergies 2050 » a publié ses conclusions sur différents scénarios à horizon 2030 en comparant leur impact sur le prix de l'électricité, sur les émissions de gaz à effet de serre, et sur la sécurité d'approvisionnement en France :

- le scénario de l'accélération du passage de la deuxième à la troisième génération de réacteurs nucléaires, avec la fermeture anticipée d'une partie du parc actuel, a principalement un impact sur le prix, qui passe de 40 à 60 euros/MWh ;
- le scénario du prolongement de l'exploitation du parc nucléaire actuel, avec renforcement de l'investissement de sûreté et de maintenance, préserve un prix particulièrement compétitif, qui passe de 40 à 50 euros/MWh. Ce scénario maintient l'ensemble des atouts du parc nucléaire français : indépendance énergétique, absence d'émission de gaz à effets de serre, compétitivité prix ;

- le scénario d'une réduction de 75 % à 50 % en 2030 de la part de l'électricité d'origine nucléaire implique quant à lui une augmentation de 40 à 70 euros/MWh du prix de l'électricité, soit une augmentation de 75 %. Il représente aussi un accroissement de moitié des émissions de gaz à effet de serre du parc électrique français, et une augmentation importante des importations d'énergies fossiles. Ceci marquerait la fin de l'indépendance énergétique de la France pour la production d'électricité ;
- la sortie complète du nucléaire à horizon 2030 représente quant à elle un doublement du prix de l'électricité, le recours massif aux importations d'énergies fossiles, et le risque d'une multiplication par 5 des émissions de gaz à effet de serre de la France.

Rachat des participations d'EnBW en Pologne

Le 16 février 2012, EDF a acquis auprès d'EnBW ses participations respectives de 32,45 % et 15,59 % dans les sociétés polonaises Ersa et Kogeneracja, comme cela avait été envisagé dans le contrat de cession de la participation d'EDF dans EnBW au Land du Bade-Wurtemberg le 6 décembre 2010. À l'issue de cette opération, le groupe EDF possède 97,34 % d'Ersa (les 2,66 % restants étant détenus par les salariés de l'entreprise) et 50 % plus une action de Kogeneracja. L'acquisition indirecte des actions de Kogeneracja n'entraînera pas d'offre publique d'achat sur cette société qui est cotée à la bourse de Varsovie. D'un montant de 301 millions d'euros et avec un multiple induit d'environ 5 fois l'EBITDA, la transaction s'inscrit dans la trajectoire financière annoncée par le groupe EDF fin juillet 2011.

Reprise du fabricant de panneaux photovoltaïques Photowatt

Le groupe EDF, via sa filiale EDF Énergies Nouvelles Réparties (EDF ENR), a déposé le 10 février 2012 une offre pour la reprise des activités de Photowatt, l'unique fabricant français de cellules photovoltaïques à base de silicium, placé en redressement judiciaire en novembre 2011. Photowatt détient 40 % de PV Alliance, société de recherche et développement dans le domaine des technologies photovoltaïques, au sein de laquelle EDF ENR possède déjà une participation de 40 % aux côtés du CEA (20 %). Photowatt, EDF ENR et le CEA ont investi depuis 2008 dans PV Alliance, qui a vocation à développer deux technologies silicium : l'homojonction, technologie classique la plus utilisée dans le monde, et l'hétérojonction, technologie actuellement en cours de développement permettant de fabriquer des cellules silicium à haut rendement (supérieur à 20 %). Le 27 février 2012, le Tribunal de Commerce de Vienne a retenu l'offre du groupe EDF pour la reprise des activités de Photowatt, et EDF est entré en possession des actifs de Photowatt le 1^{er} mars 2012. Cette opération permet au Groupe de reprendre les actifs de Photowatt ainsi que 100 % de sa filiale PV Alliance, et d'obtenir une licence d'exclusivité mondiale pour la technologie de l'hétérojonction, actuellement en cours de développement. Sur les 425 personnes actuellement employées par Photowatt, EDF propose à 345 salariés plus 10 apprentis de poursuivre leur activité dans l'entreprise. Les 70 autres se verront proposer une offre d'emploi au sein du groupe EDF. La Commission européenne a envoyé, le 5 mars 2012, aux autorités françaises, une demande d'informations concernant la reprise des activités de Photowatt. Elle souhaitait obtenir des clarifications sur les conditions financières de la reprise ainsi que sur sa qualification éventuelle d'aide d'État.

Émission obligatoire en deux tranches de 1 milliard d'euros sur 15 ans et de 500 millions de livres sterling sur 25 ans

EDF a procédé le 20 mars 2012 à une émission obligatoire en deux tranches, l'une de 1 milliard d'euros sur 15 ans avec un coupon de 4,125 %, l'autre de 500 millions de livres sterling sur 25 ans, avec un coupon de 5,5 %. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique financière active engagée par EDF visant à allonger la maturité moyenne de la dette brute du Groupe, qui passe ainsi de 9,2 ans au 31 décembre 2011 à 9,4 ans après cette émission, tout en maintenant un coupon annuel moyen inchangé pour le Groupe à 4,3 %.

Réorganisation actionariale d'Edison

Le 16 mars 2012, Edison et Edipower ont signé un contrat de fourniture de gaz naturel, selon les termes approuvés lors du Conseil d'Administration d'Edison du 13 février 2012. Ce contrat, aux conditions de marché, porte sur une durée de 6 ans (72 mois) et sur un volume total estimé à environ un milliard de mètres cubes standards de gaz, qui couvre 50 % des besoins en gaz des centrales thermiques d'Edipower.

La Consob, l'autorité de marché italienne, a rendu un avis le 4 avril 2012 dans lequel elle préconise un prix supérieur à 0,84 euro et compris dans une fourchette entre 0,84 euro et 0,95 euro par action ordinaire dans le cadre de l'offre obligatoire d'EDF sur Edison suite à la réorganisation actionariale d'Edison annoncée le 27 décembre 2011. L'acquisition par EDF du contrôle d'Edison étant conditionnée à la confirmation par la Consob que le prix de l'offre obligatoire devant être lancée par EDF pour le rachat des actions détenues par les minoritaires d'Edison ne sera pas supérieur à 0,84 euro par action, cet avis ne permet pas, à la date de dépôt du présent document de référence, la levée de la condition suspensive.

Le Consortium européen mené par le Groupe EDF remporte trois projets éoliens en mer

Le 6 avril 2012, le consortium européen mené par le groupe EDF a été désigné lauréat de l'appel d'offres éolien offshore français pour les projets de Saint-Nazaire, Courseulles-sur-Mer et Fécamp. Ces projets, induisant jusqu'à 1 500 MW de nouvelles capacités installées, s'accompagnent d'un plan industriel ambitieux représentant la création d'environ 7 500 emplois directs et indirects, avec notamment la fabrication en France de l'éolienne Haliade 150 d'Alstom.

12.2 Évolution des prix de marché de l'électricité en janvier-février 2012

Le prix du baril de brut s'inscrit en hausse (à 115,30 \$/bl en moyenne, + 14,7 % par rapport à janvier-février 2011) dans un contexte de fortes tensions entre l'Europe et l'Iran, qui menace de stopper ses exportations à destination de la France et de l'Angleterre et de fermer le détroit d'Ormuz.

Les prix du gaz progressent à partir de fin janvier sous l'effet de la baisse des températures sur le court terme, et de la sollicitation des sites de stockage long terme : ils s'établissent en moyenne à 64,8 £/therm, en hausse de + 10,6 % par rapport aux deux premiers mois de 2011.

Les prix du CO₂ ont également été influencés par le recul des températures : ils progressent en ce début d'année et s'établissent à 7,90 euros/tonne, en lien avec la sollicitation des moyens de production thermique. Néanmoins, ils reculent de 46,4 % par rapport à début 2011.

Les deux premiers mois de l'année ont été atones pour les prix charbon, qui s'établissent en moyenne à 114,80 \$/t, en baisse de 3,1 %.

Les prix du jour pour le lendemain (*spot*) de l'électricité sur les deux premiers mois de l'année 2012 se sont négociés, en moyenne et en base, à 61,50 euros/MWh en France (+ 9,10 euros/MWh par rapport aux deux premiers mois de l'année 2011), 47,20 euros/MWh en Allemagne (- 3,30 euros/MWh) et 53,90 euros/MWh en Angleterre (- 2,10 euros/MWh).

La consommation française d'électricité a progressé par rapport aux deux premiers mois de 2011 du fait de températures particulièrement froides lors de la première moitié du mois de février. En Allemagne et en Angleterre, les prix sont en repli, le charbon et les émissions de CO₂ étant moins onéreux qu'au début de l'année 2011. De plus, l'Allemagne a bénéficié de plus de production éolienne lors des deux premiers mois de l'année 2012.

